

# EVALUATION DE LA HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

22 MARS 2025



Bientraitance et éthique

3.88/4



Droits de la personne accompagnée

4/4



Expression et participation de la personne accompagnée

3.98/4



Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement

3.79/4



Accompagnement à l'autonomie

4/4



Accompagnement à la santé

3.98/4



Continuité et fluidité des parcours

3.8/4



Politique ressources humaines

3.98/4



Démarche qualité et gestion des risques

4/4



Niveau global de qualité

18/18  
CRITÈRES  
IMPÉRATIFS